

LES COURS D'ÉCOLES VÉGÉTALISÉES

COMMENT SE LANCER DANS LE PROJET ?



Cette fiche repères est à destination des collectivités qui souhaitent mener des programmes de transformation (désimperméabilisation et végétalisation) de leurs cours d'écoles.

Vous y trouverez les principales informations pour vous guider dans ce processus qui vise à privilégier le bien-être des enfants.

COMMENT CHOISIR L'ECOLE À PRIVILÉGIER ?

Déterminer la cour d'école à transformer en priorité n'est pas un choix aisé, plusieurs critères peuvent être importants et nécessiter une vigilance particulière.

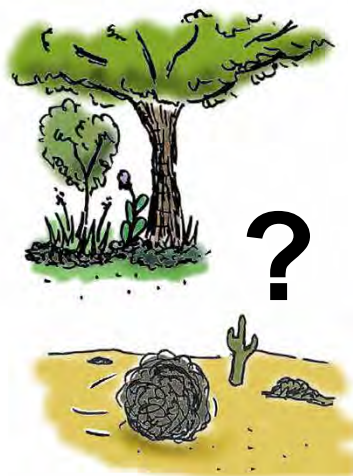
Pour vous aider, voici quelques points clés à prendre en compte :



- Engagement / Motivation de l'équipe enseignante



- Proportion de végétation et des espaces ombragés



- Etat général de la cour



- Îlots de chaleur / Taux d'imperméabilité



DE QUI S'ENTOURER ?

Pour s'assurer de la réalisation d'un projet qualitatif, notamment pour les communes qui ne pourraient le réaliser en interne, il est fortement recommandé de faire appel à un Paysagiste Concepteur Mandataire MOE.

Le paysagiste concepteur maître d'oeuvre (MOE) aura la capacité de dessiner l'entièreté du projet en prenant en compte les diverses problématiques rencontrées, il s'associe généralement à un Bureau d'Etude VRD / Hydro qu'il sollicite pour approfondir le dimensionnement et la technique des ouvrages.

Dès sa désignation, le MOE accompagne la commune dans la démarche de recherche de subventions (cf. p4), il s'engage à sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux et à assurer le suivi du chantier étape par étape jusqu'à la réalisation finale.

Pour rappel : «Le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs au code est de 40.000 euros HT. En deçà de ce seuil, les acheteurs peuvent ainsi passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables.»

Pour autant : «l'acheteur public doit se baser sur 3 devis différents avant de faire son choix». (Sources : gov.fr)

Nous conseillons de lancer une consultation simplifiée avec la remise d'au moins 3 devis, et incitons à ce que la réponse se base sur 3 critères : Références - Compétences (40%) / Méthode (30%) / Prix (30%)

GROUPEMENT

Paysagiste
Concepteur
MOE

+

Bureau
d'Etude
VRD / Hydro

QUELLE EST LA TEMPORALITÉ DES PROJETS ?

Septembre-Octobre-Novembre

Décembre-Janvier

Février-Mars-Avril-Mai-Juin

TEMPS 1 : Ateliers de co-conception avec les élèves

Sélection du

MOE



TEMPS 2 : Restitution des ateliers / Exposition



TEMPS 3 : Conception / Chiffrage / Consultation des entreprises / échanges avec la mairie



Juillet-Août

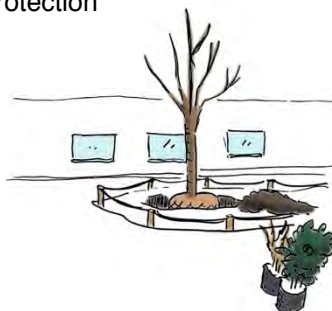
Septembre-Octobre-Novembre

Printemps

TEMPS 4 : Chantier - gros oeuvre / revêtements / mobiliers



TEMPS 5 : Rentrée scolaire / Chantier (participatif ?) - plantations / protection



TEMPS 6 : Inauguration de la cour d'école



QUELLES ETUDES RÉALISER EN AMONT ?

Une fois désigné, le MOE aura besoin de plusieurs types d'études pour concevoir le projet en cohérence avec les attentes.

Commander ces études en amont permet de gagner un temps considérable, d'anticiper sur le travail du MOE et sur les dossiers de demande de subventions qui seront à réaliser.

● **Etude Phytosanitaire** des arbres existants



● **Tests de perméabilité / coefficient de perméabilité** à différents endroits dans la cour



● **Etude HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)** pour connaître la pollution des enrobés (ex : Amiante ...)



● **Etude topographique et plan de géomètre** de la cour (format DWG)



● **Etude sur les réseaux** localisations, dimensions, états... (format DWG)



QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES ?

Voici une liste non exhaustive des **différentes possibilités de subventions** (projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles).

ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

CONTRATS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

pour les communes de 2000 à 10 000 habts



LE FONDS VERT

Renaturation des villes et villages



NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

pour un projet éducatif (mobilier / végétal / classe dehors)



CONTRATS RURAUX

pour les communes de moins de 2000 habts



AGENCE DE L'EAU - AESN

Subventions pour gestion des eaux pluviales



LES ATELIERS DE CO-CONCEPTION DU CAUE

1 ATELIERS PÉDAGOGIE ET SENSIBILISATION

Îlot de chaleur (bienfaits végétation / désimperméabilisation), cycle de l'eau, biodiversité, espace partagé.



Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement accompagnent les communes dans leurs projets de transformation des cours d'écoles.

Plusieurs méthodes **d'ateliers de co-conception avec les élèves** sont proposées, avec comme **but** : sensibiliser, éduquer, améliorer le cadre de vie et promouvoir le vivre ensemble en préservant l'environnement.

Outre ces temps de travail avec les enfants, **des réunions sont prévues avec les différents acteurs** : équipes enseignantes, périscolaire, services techniques et élus, pour orienter le cahier des charges à destination des paysagistes concepteurs.

2 ATELIERS COMPRENDRE LES USAGES ACTUELS

Se repérer dans la cour, quelles pratiques de l'espace, ce qui convient / ne convient pas.



3 ATELIERS CHOIX POUR LA TRANSFORMATION 2D

Réfléchir et décider ensemble les futures transformations (plans, dessins, collages).



4 ATELIERS CHOIX POUR LA TRANSFORMATION 3D

Développer les propositions 2D en maquettes 3D.

